

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 450

2 mars 2010

### SOMMAIRE

AA Energy A.G. ....	21559	K2A S.A. ....	21577
AM Trading ....	21559	Kalkalit-Lux 2 S. à r.l. ....	21559
Anglo Coal International ....	21599	Koch Financing Luxembourg S.à r.l. ....	21596
Atelier Engler S.à r.l. ....	21559	La Iolla S.A. ....	21573
Brøderna-Sten S.A. ....	21554	Lux-World Fund ....	21559
Cara Property S.A. ....	21563	Mars Propco 27 S.à r.l. ....	21590
Chobra S.C.I. ....	21554	Mars Propco 31 S.à r.l. ....	21592
Criali Investment S.A. ....	21588	MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	21591
Dea Invest S.A. ....	21564	Medjimurka Impex S. à r.l. ....	21596
Dea Invest S.A. ....	21563	MLArg Real Estate 2 properties S.à r.l. ...	21573
Dea Invest S.A. ....	21563	M & N Participation Group S.A. ....	21594
DMS & Associés s.à.r.l. ....	21563	M & N Participation Group S.A. ....	21594
Fiduciaire Arbo S.A. ....	21595	Newluxco 5 S.A. ....	21594
Fin.P.A. S.A. ....	21564	Nickel's Sàrl ....	21599
Fin. Rist. S.A. ....	21600	NIS Holdings S.à r.l. ....	21594
Gadaco ....	21577	Novalis Holding S.A. ....	21595
Golf Planet Sàrl ....	21564	Pentair Holdings ....	21564
Golog Holding S.A. ....	21596	Petroleum Services Exploitation S.A. ....	21595
Hacinson Building S.A. ....	21564	Petroleum Services Exploitation S.A. ....	21596
I.I.F.C. S.A. ....	21572	Petroleum Services Holding S.A. ....	21595
I.I.F.C. S.A. ....	21572	Petroleum Services Holding S.A. ....	21596
Immobilière Romain Thill S.à.r.l. ....	21573	Purple Horizon S.A. ....	21557
Immocite S.à r.l. ....	21558	PV Holdings S.à r.l. ....	21582
Immocite S.à r.l. ....	21558	Springboard Finance Holdco S.à r.l. ....	21573
Immopro-Invest, S.à r.l. ....	21572		

**Brøderna-Sten S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 115.211.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010020974/11.

(100016003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

**Chobra S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen.

R.C.S. Luxembourg E 4.225.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Robert LANGMANTEL, administrateur de sociétés, né à Munich (Allemagne), le 15 juin 1946, demeurant à L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen, et son épouse

2) Madame Christiane DECKER, femme au foyer, née à Luxembourg, le 10 décembre 1954, demeurant à L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Luxembourg-Ville, le 14 juillet 1978.

3) Monsieur Ralf LANGMANTEL, étudiant, né à Monaco, le 20 avril 1984, demeurant à L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen, ici représenté par Monsieur Robert LANGMANTEL, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Frisange le 28 décembre 2009.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière, sous la dénomination de "CHOBRA S.C.I.", société civile immobilière.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la vente ainsi que la gestion et l'administration d'immeubles au Luxembourg et à l'étranger.

La société peut en outre, dans le cadre de son activité, accorder hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Frisange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5.000.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cinquante euros (50.-EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Robert LANGMANTEL, prénommé, cinquante parts sociales en usufruit; . . . . .	50
2) Madame Christiane DECKER, prénommée, cinquante parts sociales en usufruit; . . . . .	50
3) Monsieur Ralf LANGMANTEL, prénommé, cent parts sociales en nue-propiété . . . . .	100
TOTAL: cent parts sociales: . . . . .	100

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq mille euros (5.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** Il est expressément prévu que la titularisé de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:  
- soit en pleine propriété;

- soit en usufruit, par un associé dénommé usufruitier et en nue-propriété par un associé dénommé nu-propritaire.
- Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:
- droits sociaux dans leur ensemble;
  - droit de vote aux assemblées générales;
  - droit aux dividendes;
  - droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularisation de l'usufruit ou de la nue-propriété des parts sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les parts sont nominatives, par l'inscription dans le registre des associés:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-propritaire de la mention nue-propriété.

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux parts nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes

**Art. 7.** La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de mort à un tiers non-associé que moyennant l'agrément unanime de tous les associés survivants, qui disposent d'un droit de préemption sur les parts délaissées par l'associé décédé. A défaut d'entente sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par voie d'expertise. Si le cédant et le cessionnaire ne peuvent trouver un accord sur le choix de l'expert, celui-ci sera désigné par les arbitres dont mention à l'article 18 des statuts.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale de tous les associés.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés, sous réserve de ce qui est prévu par les dispositions de l'article 6 des statuts.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture ou de faillite.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leur droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

**Art. 11.** La société est gérée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 12.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour la cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 13.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 14.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

**Art. 15.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

**Art. 16.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins des dispositions contraires des statuts.

**Art. 17.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne seront prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

**Art. 19.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés ou entre les associés et les gérants relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux (2) arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

#### *Frais - Estimation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société en raison de sa constitution, sont estimés à environ mille euros (1.000.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des associés-gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé associé-gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert LANGMANTEL, administrateur de sociétés, né à Munich (Allemagne), le 15 juin 1946, demeurant à L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'associé-gérant, conformément à l'article 11 des statuts.

4) L'adresse de la société est fixée à L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Langmantel, C. Decker et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3453. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019624/156.

(100014121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Purple Horizon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.824.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt deux décembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PURPLE HORIZON SA, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinser, en date du 4 avril 2007, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 127.824

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Nathalie FRASELLE, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36, qui fait également office de scrutateur,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Approbation des comptes arrêtés au 22 décembre 2009
2. Démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes avec décharge
3. Dissolution de société et clôture de la liquidation

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené l'associé unique à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social suivant un rassemblement des actions, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve les comptes arrêtés au 22 décembre 2009

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de prononcer la dissolution de la société avec effet immédiat, et de clôturer la liquidation de la société.

21558

*Dissolution*

L'actionnaire unique présent déclare que le capital de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000 euros) représenté par trois cent dix actions d'une valeur nominale de cents euros (100 EUR) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société "PRUPLÉ HORIZON SA".

Il déclare encore que l'activité de la société a cessé. Qu'il est investit de tout l'actif restant et expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social. Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.45 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850.-€.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: N. Fraselle, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 décembre 2009 - WIL/2009/1059 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 20 janvier 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010019653/68.

(100013967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Immocite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 61.100.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010020973/11.

(100016008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Immocite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 61.100.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010020972/11.

(100016010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Lux-World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 48.864.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2009, enregistrés à Capellen, le 22 janvier 2010, relation: CAP/2010/237, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 janvier 2010.

*Pour la société*

Alex WEBER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010020971/15.

(100015857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**AM Trading, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 76.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020969/9.

(100016050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Kalkalit-Lux 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 105.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Matthijs BOGERS

*Gérant*

Référence de publication: 2010020975/13.

(100016011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Atelier Engler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7244 Bereldange, 19, rue de la Paix.  
R.C.S. Luxembourg B 144.963.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant.*

Référence de publication: 2010020970/10.

(100016006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**AA Energy A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.  
R.C.S. Luxembourg B 150.928.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

Sind erschienen:

1. Die Aktiengesellschaft "ABATTOIR ETTTELBRUCK", (matr 2007 2220 839) mit Sitz in L-9085 Ettelbruck, zone artisanale et commerciale, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 130.564, vertreten durch

- Herrn Claude GRAFF, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Luxemburg am 21. Februar 1964, wohnhaft in L-9132 Schieren, 6, Op der Schlaed, und

- Herrn Marc MATHIEU, Vizepräsident des Verwaltungsrates, maître-boucher, wohnhaft in L-8510 Redange-sur-Attert, 68, Grand-Rue.

Beide wurden durch die außerordentliche Generalversammlung bei der Gründung am 7. Juli 2007 ernannt und können die Gesellschaft durch ihre Unterschriften vertreten.

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "AGRAFERM TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.à r.l.", (matr. 2006 2406 896) mit Sitz in L-7650 Heffingen, 3, um Haff, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 114.867, vertreten durch ihren beiden Geschäftsführer, Herrn Christian HECK, Elektrotechniker, wohnhaft in L-7794 Bissen, 4, rue Martin Greisch und Herrn Dr.-Ing. Johann (genannt "Hans") FRIEDMANN, wohnhaft in D-85298 Scheyern/Fernhag, Graf-Eckhard-Straße 3b,

hier vertreten durch Herrn Christian HECK, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 14. Dezember 2009,

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt

beide wurden durch die außerordentliche Generalversammlung, bei der Gründung der Gesellschaft, vom 9. März 2006 ernannt und die Gesellschaft ist durch ihre Unterschriften rechtsverbindlich verpflichtet.

Die Komparanten ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „AA Energy A.G.“ gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Beschluss der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Satzungsänderung.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Ettelbruck.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Bau zu eigenen Zwecken, der Besitz und die Betreuung von Biogasanlagen zur Produktion von Strom und Wärme sowie die Verwertung tierischer Nebenprodukte zur Erzeugung von Biogas und organischen Düngermittel.

Ebenso gehört zum Gesellschaftszweck die Nutzung erneuerbarer Energiequellen und Energieträger zur Produktion von Strom und Wärme.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften beteiligen und ist zu allen Maßnahmen und Geschäften kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur berechtigt, die der Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können.

**Art. 5.** Das gezeichnete Kapital beträgt zweiunddreißigtausend Euro (EUR 32.000,-), eingeteilt in zweiunddreißig (32) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien sind und bleiben Namensaktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem derzeitigem Betrag auf einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) aufgestockt werden, vermittels Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie, mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die bestehenden Aktien.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung durchzuführen, in einer oder mehreren Auflagen, durch Ausgabe von neuen Aktien welche vermittels Bargeldeinlagen, Sacheinlagen oder Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung der jährlichen Generalversammlung, durch Einverleibung von Gewinnen oder Rücklagen einzuzahlen sind;

- den Ort und Zeitpunkt für die Ausgabe oder die aufeinander folgenden Ausgaben, den Emissionskurs, die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen für die Ausgabe der neuen Aktien festzulegen;

- das Vorzugsrecht der Aktionäre betreffend die Ausgabe der neuen Aktien im Rahmen des genehmigten Kapitals aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung gilt für eine Dauer von fünf Jahren ab dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der bis dahin vom Verwaltungsrat noch nicht ausgegebenen Aktien des genehmigten Kapitals durch eine Hauptversammlung der Aktionäre verlängert werden.

Nach jeder durchgeführten und ordnungsgemäß beurkundeten Kapitalerhöhung gilt der erste Absatz dieses Artikels so abgeändert, dass er der Erhöhung entspricht; diese Abänderung wird durch den Verwaltungsrat oder einer von ihm zu diesem Zweck beauftragten Person, notariell beurkundet.

**Art. 6.** Der Aktionär, welcher beabsichtigt, seine Aktien ganz oder teilweise abzutreten, muss dies dem Verwaltungsrat per Einschreibebrief mitteilen, sowie Anzahl der Aktien angeben, den geforderten Preis und die Identität des Kaufinteressenten.

Innerhalb von 2 Wochen nach Eingang dieses Briefes übermittelt der Verwaltungsrat den anderen Aktionären mittels Einschreibebrief diesen Abtretungsvorschlag. Diese haben ein Vorkaufsrecht auf Basis des vorgeschlagenen Abtretungspreises, proportional zu ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital.

Verzichtet ein Aktionär auf sein Vorkaufsrecht, so können die verbleibenden Aktionäre ihr Vorkaufsrecht auf allen abzutretenden Aktien ausüben.

Wird dieses Vorkaufsrecht nicht innerhalb eines Monats nach Zustellung des Abtretungsvorschlages durch den Verwaltungsrat ausübt, so ist es verfallen.

Ist das Vorkaufsrecht verfallen, so kann der abtretende Aktionär seine Abtretung voll und ganz zu den vereinbarten Bedingungen vollführen.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen, geleitet.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt, die ihre Anzahl, Bezahlung und Amtsdauer für einen Zeitraum von maximal sechs Jahren festsetzt. Die Verwaltungsratsmitglieder können wiedergewählt und mit oder ohne Grund durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre abgelöst werden.

Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden.

Zur Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates ist es erforderlich, dass eine Mehrheit der Mitglieder in der Sitzung versammelt oder vertreten ist, oder dass sie sich schriftlich oder fernschriftlich zu den Punkten der Tagesordnung rechtsverbindlich geäußert haben. Die Vertretung eines Mitglieds des Verwaltungsrats kann nur durch ein anderes Mitglied erfolgen anhand einer schriftlichen Vollmacht. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann nur ein anderes Mitglied vertreten.

Beschlussfassungen des Verwaltungsrates werden durch einfache Mehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet der Verwaltungsratsvorsitzende und in dessen Abwesenheit sein Stellvertreter.

Der Verwaltungsrat kann, wenn Eile geboten ist, auch mittels Zirkularbeschlüsse vorgehen, wobei die Beschlussvorlagen im Gesamtwortlaut den Mitgliedern im Umlaufverfahren zur schriftlichen Genehmigung zugesandt werden müssen.

Soweit eine Kapitalgesellschaft als Verwaltungsratsmitglied bestellt ist, bestimmt sie eine natürliche Person, die ihre Aufgaben ausübt und in ihrem Auftrag und in ihrem Namen handelt.

Im Fall einer Vakanz im Verwaltungsrat können sich gegebenenfalls die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder versammeln und einen Ersatz wählen, der die freie Stelle bis zur nächsten Hauptversammlung ausübt.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind auch nach Ablauf ihrer Amtszeit gehalten, ihnen zugänglich gemachte Informationen über die Gesellschaft, die den Belangen der Gesellschaft schaden könnten, nicht zu offenbaren, abgesehen den Fall, dass eine solche Mitteilung gesetzlich vorgeschrieben ist oder im öffentlichen Interesse liegt.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, die zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder nützlich sind, soweit diese nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft ganz oder teilweise an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre.

Es steht dem Verwaltungsratsmitglied zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsverbindlich durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bevollmächtigte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 10.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

**Art. 12.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Freitag des Monats März jeden Jahres um 11 Uhr.

Falls der dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 13.** Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen.

Die Einberufung der Namensaktionäre erfolgt unter Beachtung der gesetzlich geregelten Einberufungsfristen und -formen.

Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Bevollmächtigten zu bestellen. Letzterer muss nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 14.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Handlungen, welche die Gesellschaft betreffen, zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

#### *Übergangsbestimmungen*

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, die Gesamtheit des Kapitals wie folgt zu zeichnen:

Abattoir Ettelbruck S.A., vorbenannt, . . . . .	16 Aktien
Agraferai Technologies Luxembourg S.à.r.l., vorbenannt, . . . . .	<u>16 Aktien</u>
Total: zweiunddreissig Aktien . . . . .	32 Aktien

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von zweiunddreißigtausend Euro (EUR 32.000,-) zur Verfügung steht, wie es dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus der gegenwärtigen Gründung erwachsen, auf ungefähr EUR 900,-.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf sechs (6) festgelegt, die der Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) auf einen (1).

Auf Vorschlag von Abattoir Ettelbruck S.A. werden zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

- Herr Claude GRAFF, vorbenannt,

- Herr Norbert HOFFMANN, Privatbeamter, geboren in Ettelbruck am 20. August 1962, wohnhaft in L-7420 Cruchten, 2, rue Neuve,

- Herr Guy WALTENER, expert-comptable et fiscal, geboren in Luxemburg am 8. Februar 1960, wohnhaft in L-1311 Luxemburg, 60, boulevard Marcel Cahen,

Auf Vorschlag von Agraferm Technologies S.à.r.l. werden zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

Herr Christian HECK, Elektrotechniker, geboren in Luxemburg am 3. Juni 1971, wohnhaft in L-7794 Bissen, 4, rue Martin Greisch,

Herr Karsten PRINZ, Diplom-Kaufmann, geboren in Köln am 2. April 1965, wohnhaft in D-54239 Konz, Seif-Wald-Ring 14a,

Herr Andreas DUCKART, Diplom-Wirtschaftsingenieur (FH), geboren in Trier am 15. Januar 1975, wohnhaft in D-54518 Esch, in Peter Wagner Straße 1.

2. Zum Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft "REVILUX S.A.", mit Sitz in L-1371 Luxemburg, 223, Val Ste-Croix, RCS Luxembourg Nummer B 25.549.

3. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Wirtschaftsprüfers enden im Anschluss an die Generalversammlung des Jahres 2014.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9085 Ettelbruck, zone artisanale et commerciale.

Die erste Biogasanlage wird auf dem Gebiet der Gemeinde Schieren in Betrieb genommen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbruck, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. GRAFF, M. MATHIEU, C.HECK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2010. DIE/2010/12040. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL.

Ettelbruck, le 15 janvier 2010.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2010019649/185.

(100013981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**DMS & Associés s.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire.

Référence de publication: 2010020967/10.

(100015362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Dea Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020966/10.

(100015402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Dea Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020965/10.

(100015401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Cara Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.314.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010020968/12.

(100016096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Dea Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020964/9.

(100015400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Fin.P.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/2010.

Référence de publication: 2010020963/10.

(100015541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Golf Planet Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.696.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020962/9.

(100015988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Hacinson Building S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020961/9.

(100015468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Pentair Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.421.269,00.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 81.548.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of PENTAIR HOLDINGS, a société à responsabilité limitée (a private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 30,421,269, having its registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 81.548 (the "Company").

There appeared,

PENTAIR GLOBAL S.À R.L., a société à responsabilité limitée (a private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 49,410,691, having its registered office at 16, rue de Nassau, L- 2213 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 72.853 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

(i) the 30,421,269 shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and

(ii) the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

- 1) Amendment to, revision and recasting of, the articles of association of the Company
- 2) Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend, revise and recast the articles of association of the Company to read as follows:

### **Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is "Pentair Holdings".

**Art. 3. Purpose.** The purposes for which the Company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The Company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31<sup>st</sup> of July 1929 governing holding companies.

The Company is authorised to open branches or offices in the Grand Duchy and in foreign countries.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or, if there is more than one manager, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles.

### **Title II - Capital - Shares**

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 30,421,269 (thirty million four hundred twenty-one thousand two hundred sixty-nine euros) divided into 30,421,269 (thirty million four hundred twenty-one thousand two hundred sixty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles.

**Art. 7. Voting rights.** Each share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share. If any share is jointly owned or if the ownership of that share is disputed, then the joint owners or the persons claiming ownership (as the case might be) must appoint one joint attorney to represent them to the Company, failing which all rights attached to the share will be suspended.

**Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

### Title III - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one or more managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration of the manager(s), if any, shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, and replaced by resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case might be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

The sole manager or the board of managers, as the case might be, may delegate power for one or more specific tasks to one or more ad hoc agents who need not be shareholders or managers of the Company. The sole manager or the board of managers, as the case might be, will determine the powers, remuneration (if any), duration of appointment and any other relevant conditions of appointment of the agents of the Company from time to time.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed at the meeting, and the time and place of the meeting, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for the meeting, except when waived by the agreement of all the managers, or where all the managers are present or represented at the meeting in any event.

Any manager may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax), duly signed, another manager as his proxy at any meeting of the board of directors. A manager may represent more than one other manager in this way.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or any suitable method of telecommunication, initiated or organised from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present (in person, by proxy or by an alternative method as described above) not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all of the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Notes of the deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

### Title IV - Shareholder meetings

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in the case of day-to-day procedures concluded under normal operating conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or prepared in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case might be; or failing that by the statutory auditor or the supervisory board (if it exists); or failing that by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax), duly signed, another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority of votes cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

#### **Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 17 - Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year, the sole manager or the board of managers, as the case might be, shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 19. Profits.** Any credit balance in the profit-and-loss account after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions, as such account is approved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one tenth of the share capital of the Company, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above, the sole manager or the board of managers as the case might be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case might be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accountancy and annual accounts of undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

#### **Title VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the company, which shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société PENTAIR HOLDINGS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, ayant un capital social de 30.421.269 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.548 (la "Société");

A comparu,

PENTAIR GLOBAL S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, ayant un capital social de 49.410.691 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.853 (l'"Associé Unique");

ici représentée par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) les 30.421.269 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, et

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1) Modification, révision et refonte des statuts de la Société
- 2) Divers

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier, réviser et refondre les statuts de la Société qui devront désormais être lus comme suit:

## Titre I<sup>er</sup> - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est "Pentair Holdings".

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

## Titre II - Capital - Parts sociales

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 30.421.269 EUR (trente million quatre cent vingt-et-un mille deux cent soixante-neuf Euro) divisé en 30.421.269 (trente million quatre cent vingt-et-un mille deux cent soixante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise dans les conditions prévues pour modification des Statuts.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue conjointement ou si la détention d'une telle part sociale est revendiquée par plusieurs personnes, un mandataire commun doit être désigné par les copropriétaires ou les personnes revendiquant un droit sur cette part sociale comme s'ils étaient un seul et unique propriétaire de cette part sociale, faute de quoi tout droit attaché à cette part sociale sera suspendu.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

**Art. 10. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

## Titre III - Gérance

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justes motifs, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, déterminera les pouvoirs, et rémunération (s'il y a lieu) des agents de la Société, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour de la réunion, ainsi que l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par l'ensemble des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut désigner, par toute forme de communication écrite (telle qu'une lettre ou un fax), dûment signée, un autre gérant pour le représenter à toute réunion du conseil de gérance. Un gérant peut représenter plus d'un gérant de cette manière.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié ou organisé à partir du Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente (en personne, par mandataire ou par un autre moyen approprié comme indiqué ci-dessus), sauf lorsque le conseil de gérance est composé de moins de trois gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### **Titre IV - Assemblée générale des associés**

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance (s'il existe). A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour, l'heure et le lieu de l'assemblée, sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut désigner, par toute forme de communication écrite (telle qu'une lettre ou un fax) dûment signée, une autre personne pour le représenter et agir en tant que mandataire de cet associé à toute assemblée générale. La personne en question n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

### **Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis pour approbation à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

### **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/423. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019633/402.

(100014149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**I.I.F.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4551 Niedercorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 99.617.

---

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VO CONSULTING LUX S.A.

*Bureau d'expertise comptable*

4, Rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010020960/14.

(100015703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**I.I.F.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4551 Niedercorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 99.617.

---

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VO CONSULTING LUX S.A.

*Bureau d'expertise comptable*

4, Rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010020959/14.

(100015704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Immopro-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

R.C.S. Luxembourg B 119.818.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020958/9.

(100015990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Immobilière Romain Thill S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 10, rue de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.126.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020957/9.

(100015989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**La Iolla S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 64.106.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020956/10.

(100015801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**MLArg Real Estate 2 properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 125.475.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

MLArg Real Estate 2 properties SARL

Wim Rits

Gérant B

Référence de publication: 2010021030/14.

(100015537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.098.428.144,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 149.196.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.496 and having a share capital of ninety four thousand one hundred forty-six United States Dollars (USD 94,196),

here represented by Thierry Lohest, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Springboard Group S.à r.l., is the sole shareholder of Springboard Finance Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 21, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 2, 2009, under number 2354, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.196 (the Company).

- The Company's share capital is presently set at two billion eighty-nine million one hundred fifty-three thousand fifty two United States Dollars (USD 2,089,153,052), divided into two billion eighty-nine million one hundred fifty-three thousand fifty two (2,089,153,052) shares of one United States Dollar (USD 1) each.

That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of nine million two hundred seventy-five thousand ninety-two United States Dollars (USD 9,275,092) to bring it from its present amount of two billion eighty-nine million one hundred fifty-three thousand fifty two United States Dollars (USD 2,089,153,052) to two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four United States Dollars (USD 2,098,428,144) by the issuance of nine million two hundred seventy-five thousand ninety-two (9,275,092) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, having the same rights as the existing shares;

2. Subscription and payment by the undersigned for the nine million two hundred seventy-five thousand ninety-two (9,275,092) new shares and have them fully paid up by a contribution in cash in the amount of nine million two hundred seventy-five thousand ninety-two United States Dollars and fifty-one Cent (USD 9,275,092.51);

3. Amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four United States Dollars (USD 2,098,428,144), represented by two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four (2,098,428,144) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

Springboard Group S.a r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of nine million two hundred seventy-five thousand ninety-two United States Dollars (USD 9,275,092) to bring it from its present amount of two billion eighty-nine million one hundred fifty-three thousand fifty two United States Dollars (USD 2,089,153,052) to two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four United States Dollars (USD 2,098,428,144) by the issuance of nine million two hundred seventy-five thousand ninety-two (9,275,092) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, having the same rights as the existing shares.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, Springboard Group S.a r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the nine million two hundred seventy-five thousand ninety-two (9,275,092) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash in the amount of nine million two hundred seventy-five thousand ninety-two United States Dollars and fifty-one Cent (USD 9,275,092.51).

The contribution in cash in an aggregate amount of nine million two hundred seventy-five thousand ninety-two United States Dollars and fifty-one Cent (USD 9,275,092.51) made to the Company is to be allocated as follows:

- nine million two hundred seventy-five thousand ninety-two United States Dollars (USD 9,275,092) to be allocated to the share capital account of the Company; and

- fifty-one Cent (USD 0.51) to be allocated to the share premium account of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four United States Dollars (USD 2,098,428,144), represented by two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four (2,098,428,144) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 4,000.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trentième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Springboard Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496 et ayant un capital social de quatre-vingt-quatorze mille cent quarante-six dollars américains (USD 94.146),

ici représentée par Thierry Lohest, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Springboard Group S.à r.l., est l'associé unique de Springboard Finance Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 21 octobre 2009 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 décembre 2009 sous le numéro 2354 et immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.196 (la Société).

- Le capital de la Société est actuellement fixé à deux milliard quatre-vingt-neuf millions cent cinquante-trois mille cinquante-deux dollars américains (USD 2.089.153.052), représenté par deux milliard quatre-vingt-neuf millions cent cinquante-trois mille cinquante-deux (2.089.153.052) parts sociales de un dollar américain (USD 1) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-douze dollars américains (USD 9.275.092) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux milliards quatre-vingt-neuf millions cent cinquante-trois mille cinquante-deux dollars américains (USD 2.089.153.052) à deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars américains (USD 2.098.428.144), par l'émission de neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-douze (9.275.092) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription par le soussigné aux neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-douze (9.275.092) parts sociales nouvellement créées et libération intégrale de ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante-et-un cents (USD 9.275.092,51);

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante;

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars américains (USD 2.098.428.144), représenté par deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre (2.098.428.144) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé chez Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

## 5. Divers.

En conséquence, la partie comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Springboard Group S.à r.l., en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-douze dollars américains (USD 9.275.092) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux milliards quatre-vingt-neuf millions cent cinquante-trois mille cinquante-deux dollars américains (USD 2.089.153.052) à deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars américains (USD 2.098.428.144), par l'émission de neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-douze (9.275.092) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Sur ce, Springboard Group S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-douze (9.275.092) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante-et-un cents (USD 9.275.092,51).

Cet apport en numéraire d'un montant total de neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante-et-un cents (USD 9.275.092,51) fait à la Société sera affecté comme suit:

- un montant de neuf millions deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-douze dollars américains (USD 9.275.092) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et
- un montant de cinquante-et-un cents (USD 0,51) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars américains (USD 2.098.428.144), représenté par deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre (2.098.428.144) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé chez Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 4.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. LOHEST et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/516. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019753/185.

(100014146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**K2A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.030.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 janvier 2010 tenue à Luxembourg que:

1. Le mandat de Monsieur Michel Delhove, en tant que commissaire aux comptes de la Société, est révoqué avec effet au 13 avril 2008; et

2. Madame Sandrine Pécriaux, née le 5 juin 1969, à Nivelles (Belgique), résidant à 178, rue de la Justice, 6200 Chatelet (Belgique), est nommée en remplacement de Monsieur Delhove avec effet au 13 avril 2008 pour une durée de 1 an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010020850/17.

(100015584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Gadaco, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 21.407.090,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 129.811.

In the year two thousand nine, on December, 29.

Before, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of GADACO (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129811, incorporated on 3 July 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 1831 of 29 August 2007. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The Meeting is chaired by Mrs Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints, Mrs Géraldine YERNAUX, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Pascal FABECK, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The Sole Shareholder, represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the existing one thousand three hundred and twenty-five (1,325) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each into one million three hundred and twenty-five thousand (1,325,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-), so that the existing capital of one million three hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 1,325,000) is represented by one million three hundred and twenty-five thousand (1,325,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-).

2. Share capital increase by a sum of twenty million and eighty-two thousand and ninety Euros (EUR 20,082,090) to bring it from its current amount of one million three hundred twenty-five thousand Euro (EUR 1,325,000) to twenty-one

million four hundred and seven thousand one hundred and ninety Euros (EUR 21,407,090) by the creation and issue of twenty million eighty-two thousand and ninety (20,082,090) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

3. Waiver by the current shareholder of the Company of his preferential right to obtain new shares and subscription and payment by Paul EHRNROOTH and Robert EHRNROOTH of the new shares in return for contribution in kind.

4. Subsequent modification of first paragraph of Article 5 of the statutes to bring it into alignment with the previous points.

5. Miscellaneous

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to convert the existing one thousand three hundred and twenty-five (1,325) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each into one million three hundred and twenty-five thousand (1,325,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-), so that the existing capital of one million three hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 1,325,000) is represented by one million three hundred and twenty-five thousand (1,325,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-), and resolves to exchange the existing one thousand three hundred and twenty-five (1,325) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each against one million three hundred and twenty-five thousand (1,325,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-),

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the Company's share capital by a sum of twenty million eighty-two thousand and ninety Euros (EUR 20,082,090) to bring it from its current amount of one million three hundred twenty-five thousand Euro (EUR 1,325,000) to twenty-one million four hundred and seven thousand and ninety Euros (EUR 21,407,090) by the creation and issue of twenty million eighty-two thousand and ninety (20,082,090) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), the total to be paid via contribution in kind.

*Waiver*

The current shareholder renounces to his preferential subscription right with respect to the above mentioned capital increase.

The Meeting decides to permit the subscription to the new shares to the following participants:

a) Paul Robert Göran EHRNROOTH, company director, born in Helsingfors (Finland), on August 5, 1965, residing at FI-15460 Mäkelä, Seestantie 278 (Finland),

represented here by Martine KAPP, private employee, with professional address at L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer,

by way of proxy under private seal issued on December 21, 2009,

for nineteen million eight hundred thirty-five thousand nine hundred eighty-two (19,835,982) new shares.

b) Johan Robert Göran EHRNROOTH, company director, born in Helsinki (Finland), on May 5, 1939, residing at FI-00130 Helsinki, Södra Kajen 6 (Finland),

represented here by Martine KAPP, private employee, with professional address at L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer,

by way of proxy under private seal issued on December 21, 2009,

for two hundred forty-six thousand one hundred eight (246,108) new shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

The subscribers, represented as stated above, by way of proxies, under private seal as described above, which after being signed "ne varietur" by the bureau members, the undersigned notary and the parties and / or their representatives, will remain attached to the present document for submission together with it to the registration formalities,

declare and acknowledge that each of the shares purchased have also been paid by contribution in kind consisting of:

a) Paul EHRNROOTH: contribution of one thousand five hundred forty-two (1542) shares in Turret Oy, a Finish company, registered under number 0757932-6, with registered office in Vitikka 4, FI-02630-ESPOO, valued at seventeen million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 17,250,000.-),

and

contribution of eleven thousand one hundred and sixty-three (11,163) shares in Savox Oy, a Finish company, registered under number 1031081-1, with registered office in Vitikka 4, FI-02630-ESPOO, valued at two million five hundred eighty-five thousand nine hundred eighty-two Euros (EUR 2,585,982.-).

b) Robert EHRNOOTH: contribution of 22 (twenty-two) shares in Turret Oy, a Finish company, registered under number 0757932-6, with registered office in Vitikka 4, FI-02630-ESPOO, valued at two hundred forty-six thousand one hundred and eight Euros (EUR 246,108.-).

The reality and the value of the Contribution result in an report on the contribution in kind drawn up by HRT Revision S.A., a report drawn up on December 10, 2009, which will remain attached to this document and for which the conclusion is as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of contribution in kind represented by 1,564 shares in Turret Oy Ab and 11,163 shares in Savox Oy contributed to GADACO S.A. is not at least equal to 20,082,090 new shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- to be issued in counterpart.

Our report has been prepared solely in the context of the contribution in kind and it should not be used, mentioned or distributed for any other purpose without our prior written consent."

As such, the Meeting decides to accept the contribution in kind by the subscribers as described below.

and to paid, in return for this contribution in kind, twenty million eighty-two thousand and ninety (20,082,090) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), fully subscribed and paid, for a total subscription price of twenty million eighty-two thousand and ninety Euros (EUR 20,082,090),

shares which will be distributed as follows:

- Paul EHRNROOTH: . . . . . nineteen million eight hundred and thirty-five thousand nine hundred eighty-two (19,835,982) new shares,
- Robert EHRNROOTH: . . . . . two hundred forty-six thousand one hundred eight (246,108) new shares.

#### *Fourth resolution*

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at to twenty-one million four hundred and seven thousand and ninety Euros (EUR 21,407,090), consisting of twenty-one million four hundred and seven thousand and ninety (EUR 21,407,090) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately six thousand one hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, and the members of the board, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de GADACO (la Société), une société anonyme, immatriculée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, à L-1734 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129811, constituée le 3 juillet 2007 suite à un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1831 du 29 août 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Mme Martine KAPP, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le président désigne Mme Géraldine YERNAUX, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne M. Pascal FABECK, employé, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

L'actionnaire Unique représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient figure sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à la présente assemblée, restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte de la liste des présences établie et certifiée par les membres du Bureau que le capital entier de la société est représenté à l'Assemblée et en conséquence est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion des mille trois cent vingt-cinq (1.325) actions existantes avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune en un million trois cent vingt-cinq mille (1.325.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), de façon à ce que le capital actuel de un million trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.325.000) est représenté par un million trois cent vingt-cinq mille (1.325.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR1,-).

2. Augmentation du capital social d'un montant de vingt millions quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-dix euros (EUR 20.082.090) afin de le porter de son montant actuel de un million trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.325.000) à vingt-et-un millions quatre cent sept mille quatre-vingt-dix euros (EUR 21.407.090) par la création et l'émission de vingt millions quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-dix (20.082.090) actions nouvelles avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

3. Renonciation par l'Actionnaire actuel de la société à son droit préférentiel de souscrire les nouvelles Actions et souscription et libération par Paul EHRNROOTH et Robert EHRNROOTH des nouvelles Actions moyennant un apport en nature.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de le mettre en concordance avec les points précédents.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de convertir les mille trois cent vingt-cinq (1.325) actions existantes avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune en un million trois cent vingt-cinq mille (1.325.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), de façon à ce que le capital actuel de un million trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.325.000) est représenté par un million trois cent vingt-cinq mille (1.325.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR1,-).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt millions quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-dix euros (EUR 20.082.090) afin de le porter de son montant actuel de un million trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.325.000) à vingt-et-un millions quatre cent sept mille quatre-vingt-dix euros (EUR 21.407.090) par la création et l'émission de vingt millions quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-dix (20.082.090) actions nouvelles avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) moyennant apport en nature.

#### *Renonciation*

Les actionnaires actuels renoncent à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne la susmentionnée augmentation de capital.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles, les personnes intervenantes suivantes:

a) Paul Robert Göran EHRNROOTH, directeur de sociétés, né à Helsingfors (Finlande), le 5 août, 1965, demeurant à FI-15460 Mäkelä, Seestantie 278 (Finlande),

ici représenté par Martine KAPP, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2009,

pour dix-neuf millions huit cent trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-deux (19.835.982) actions nouvelles.

b) Johan Robert Göran EHRNROOTH, directeur de sociétés, né à Helsinki (Finlande), le 5 mai 1939, demeurant à FI-00130 Helsinki, Södra Kajen 6 (Finlande),

ici représenté par Martine KAPP, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2009,

pour deux cent quarante-six mille cent huit (246.108) actions nouvelles.

*Intervention - Souscription - Libération*

Les souscripteurs, représentés aux présentes comme dit ci-avant, en vertu des procurations sous seing privé ci-avant énoncées, lesquelles après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau, le notaire instrumentant et les comparants et/ou leurs mandataires, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement,

déclarent et reconnaissent que chacune des actions souscrites a été intégralement libérée par un apport en nature consistant dans un apport en nature comme suit:

a) Paul EHRNROOTH: apport en nature de mille cinq cent quarante-deux (1542) actions de Turret Oy, une société finlandaise, enregistrée sous le numéro 0757932-6, avec siège social à Vitikka 4, FI-02630-ESPOO, évalué à dix-sept millions deux cent cinquante mille euros (EUR 17.250.000.-),

et,

apport de onze mille cent soixante-trois (11.163) actions de Savox Oy, une société finlandaise, enregistrée sous le numéro 131081-1, avec siège social à Vitikka 4, FI-02630-ESPOO évalué à deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2.585.982.-).

b) Robert EHRNROOTH: apport en nature de vingt-deux (22) actions de Turret Oy, une société finlandaise, enregistrée sous le numéro 0757932-6, avec siège social à Vitikka 4, FI-02630-ESPOO, évalué à deux cent quarante-six mille cent huit euros (EUR 246.108.-).

La réalité et la valeur de l'Apport résultent dans un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par HRT Révision S.A., rapport établi en date du 10 décembre 2009, qui restera annexée au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of contribution in kind represented by 1,564 shares in Turret Oy Ab and 11,163 shares in Savox Oy contributed to GADACO S.A. is not at least equal to 20,082,090 new shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- to be issued in counterpart.

Our report has been prepared solely in the context of the contribution in kind and it should not be used, mentioned or distributed for any other purpose without our prior written consent."

A ce titre, l'Assemblée décide d'accepter l'apport en nature par les souscripteurs au moyen des apports en nature décrits ci-avant,

et d'émettre en contrepartie de cet apport en nature vingt millions quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-dix (20.082.090) actions nouvelles avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-),

actions qui seront réparties comme suit:

- Paul EHRNROOTH: .....	dix-neuf millions huit cent trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-deux (19.835.982) actions nouvelles
- Robert EHRNROOTH: .....	deux cent quarante-six mille cent huit (246.108) actions nouvelles

*Quatrième résolution*

Conformément aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-et-un millions quatre cent sept mille quatre-vingt-dix euros (EUR 21.407.090) représenté par vingt-et-un millions quatre cent sept mille quatre-vingt-dix (21.407.090) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune."

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à six mille cent euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, et aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. Kapp, G. Yernaux, P. Fabeck, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019168/255.

(100013467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**PV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 115.000,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 146.386.

In the year two thousand and nine, the twenty-eighth day of December.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PV Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.386 (the Company). The Company has been incorporated on May 20, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1226 of June 25, 2009.

There appeared:

Roark Capital Partners H AIV AG, L.P., a company incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 33744 (RCP);

Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P. (formerly Roark Capital Partners Parallel II AIV NA, L.P.), a company organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, and registered under number 33757 (RCPP) (RCP and RCPP being together referred to as the Shareholders),

represented by Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders collectively hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Splitting of the current twenty-three thousand (23,000) shares having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each into two million three hundred thousand (2,300,000) shares having a par value of one Canadian penny (CAD 0.01) each by way of reduction of the par value of the shares of the Company from one Canadian Dollar (CAD 1) each to one Canadian Penny (CAD 0.01) each and acknowledgment that, as a consequence thereof, the share capital of the Company set at twenty-three thousand Canadian Dollars (CAD 23,000) will be represented by two million three hundred thousand (2,300,000) shares having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) each.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-two thousand Canadian Dollars (CAD 92,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-three thousand Canadian Dollars (CAD 23,000) to one hundred fifteen thousand Canadian Dollars (CAD 115,000) by way of the issuance of nine million two hundred thousand (9,200,000) new shares of the Company, having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) each.

3. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 2. above by a contribution in kind.

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under item 1. and item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with any necessary entries therein.

6. Amendment to article 6.2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **6.2.** Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (*inter vivos*) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The shares may be stapled to preferred equity certificates in accordance with the terms and conditions of the concerned instruments.

If a shareholder of the Company is at the same time a preferred equity certificate holder, no shares may be redeemed by the Company, transferred or pledged in favour of other shareholders or non-shareholders unless preferred equity certificates are redeemed by the Company at the same time, transferred or pledged simultaneously to the same person (s), in the same proportions as those shares represent in the share capital of the Company, immediately prior to said redemption, transfer or pledge.

#### 7. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

##### *First resolution*

The Shareholders resolve to split the current twenty-three thousand (23,000) shares having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each into two million three hundred thousand (2,300,000) shares having a par value of one Canadian penny (CAD 0.01) each by way of reduction of the par value of the shares of the Company from one Canadian Dollar (CAD 1) each to one Canadian Penny (CAD 0.01) each and acknowledge that, as a consequence thereof, the share capital of the Company set at twenty-three thousand Canadian Dollars (CAD 23,000) will be represented by two million three hundred thousand (2,300,000) shares having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) each.

##### *Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-two thousand Canadian Dollars (CAD 92,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-three thousand Canadian Dollars (CAD 23,000) to one hundred fifteen thousand Canadian Dollars (CAD 115,000) by way of the issuance of nine million two hundred thousand (9,200,000) new shares of the Company, having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) each.

##### *Third resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

##### *Subscription - Payment*

Thereupon, RCP represented as stated above, declares to subscribe to eight million five hundred sixty-five thousand two hundred (8,565,200) new shares having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of eight hundred fifty-six thousand five hundred twenty Canadian Dollars (CAD 856,520) that RCP has against the Company (the Receivable 1).

The contribution in kind of the Receivable 1 from RCP to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of eighty-five thousand six hundred fifty-two Canadian Dollars (CAD 85,652) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of seven hundred seventy thousand eight hundred sixty-eight Canadian Dollars (CAD 770,868) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable 1 is evidenced by inter alia, (i) an interim balance sheet of the Company as at December 21, 2009 (the Interim Balance Sheet) signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of RCP and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached Interim Balance Sheet shows an intercompany receivable in an amount of at least eight hundred fifty-six thousand five hundred twenty Canadian Dollars (CAD 856,520) payable by the Company to RCP;
- RCP is the owner of the Receivable 1, is solely entitled to the Receivable 1 and possesses the power to dispose of the Receivable 1;
- the Receivable 1 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable 1 contributed to the Company per the attached Interim Balance Sheet is of at least eight hundred fifty-six thousand five hundred twenty Canadian Dollars (CAD 856,520) and since the Interim Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable 1 contributed to the Company is freely transferable by RCP to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 1 contributed to the Company have been or will be accomplished by RCP and upon the contribution of the Receivable 1 by RCP to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable 1 which will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Thereupon, RCPP represented as stated above, declares to subscribe to six hundred thirty-four thousand eight hundred (634,800) new shares having a par value of one Canadian penny (CAD 0.01) each and to fully pay up such shares by

a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of sixty-three thousand four hundred eighty Canadian Dollars (CAD 63,480) that RCPP has against the Company (the Receivable 2).

The contribution in kind of the Receivable 2 from RCPP to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of six thousand three hundred forty-eight Canadian Dollars (CAD 6,348) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of fifty-seven thousand one hundred thirty-two Canadian Dollars (CAD 57,132) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable 2 is evidenced by inter alia, (i) the Interim Balance Sheet and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of RCPP and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached Interim Balance Sheet show an intercompany receivable in an amount of at least sixty-three thousand four hundred eighty Canadian Dollars (CAD 63,480) payable by the Company to RCPP;
- RCPP is the owner of the Receivable 2, is solely entitled to the Receivable 2 and possesses the power to dispose of the Receivable 2;
- the Receivable 2 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable 2 contributed to the Company per the attached Interim Balance Sheet is of at least sixty-three thousand four hundred eighty Canadian Dollars (CAD 63,480) and since the Interim Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable 2 contributed to the Company is freely transferable by RCPP to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 2 contributed to the Company have been or will be accomplished by RCPP and upon the contribution of the Receivable by RCPP to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable 2 which will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificates and a copy of the Interim Balance Sheet of Company, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one hundred fifteen thousand Canadian Dollars (CAD 115,000), represented by eleven million five hundred thousand (11,500,000) shares in registered form, having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 6.2 of the Articles which shall read as follows:

" **6.2.** Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The shares may be stapled to preferred equity certificates in accordance with the terms and conditions of the concerned instruments.

If a shareholder of the Company is at the same time a preferred equity certificate holder, no shares may be redeemed by the Company, transferred or pledged in favour of other shareholders or non-shareholders unless preferred equity certificates are redeemed by the Company at the same time, transferred or pledged simultaneously to the same person (s), in the same proportions as those shares represent in the share capital of the Company, immediately prior to said redemption, transfer or pledge".

### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PV Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.386 (la Société). La Société a été constituée le 20 mai 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1226 du 25 juin 2009.

Ont comparu:

Roark Capital Partners II AIV AG, L.P., une société constituée et organisée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, et immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite (Registrar of Limited Partnerships) des Iles Caïmans sous le numéro 33744 (RCP);

Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P. (anciennement Roark Capital Partners Parallel II AIV NA, L.P.), une société constituée et organisée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, et immatriculée sous le numéro 33757 (RCP) (RCP et RCPP étant désignés ensemble comme les Associés),

Représentées par Régis Galiotto, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Division des vingt-trois mille (23.000) parts sociales actuelles ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune en deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune par la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un dollar canadien (CAD 1) chacune à un penny canadien (CAD 0,01) chacune et prise d'acte qu'en conséquence de cette réduction, le capital social de la Société fixé à vingt-trois mille dollars canadiens (CAD 23.000) sera représenté par deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze mille dollars canadiens (CAD 92.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-trois mille dollars canadiens (CAD 23.000) à cent quinze mille dollars canadiens (CAD 115.000) par l'émission de neuf millions deux cent mille (9.200.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune.

3. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 2. ci-dessus par un apport en nature.

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications adoptées aux points 1. et 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société aux enregistrements nécessaires s'y rapportant.

6. Modification de l'article 6.2. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.2.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre les associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos: entre-vifs) aux tiers est soumise au consentement préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de part sociale n'engage la Société ou les tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales peuvent être attachées aux certificats de parts sociales privilégiées conformément aux modalités des instruments en question.

Si un associé de la Société est en même temps le titulaire d'un certificat de part sociale privilégiée, aucune part sociale ne peut être rachetée par la Société, cédée ou gagée en faveur d'autres associés ou non-associés à moins que les certificats de parts sociales privilégiées soient rachetés par la Société en même temps, cédés ou gagés simultanément à ou aux même(s) personne(s), dans les mêmes proportions que ces parts sociales représentent dans le capital social de la Société, immédiatement avant ledit rachat, ladite cession ou ledit nantissement.

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Associés décident de diviser les vingt-trois mille (23.000) parts sociales actuelles ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune en deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune par la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un dollar canadien (CAD 1) chacune à un penny canadien (CAD 0,01) chacune et prennent acte qu'en conséquence de cette réduction, le capital social de la Société fixé à vingt-trois mille dollars canadiens (CAD 23.000) sera représenté par deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze mille dollars canadiens (CAD 92.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-trois mille dollars canadiens (CAD 23.000) à cent quinze mille dollars canadiens (CAD 115.000) par l'émission de neuf millions deux cent mille (9.200.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune.

*Troisième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et les libérations intégrales de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

Ces faits exposés, RCP représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit millions cinq cent soixante-cinq mille deux cents (8.565.200) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de huit cent cinquante-six mille cinq cent vingt dollars canadiens (CAD 856.520) que RCP détient envers la Société (la Créance 1).

L'apport en nature de la Créance 1 de RCP à la Société sera affecté comme suit:

- un montant de quatre-vingt cinq mille six cent cinquante-deux dollars canadiens (CAD 85.652) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- un montant de sept cent soixante-dix mille huit cent soixante-huit dollars canadiens (CAD 770.868) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 1 est documentée entre autres, par (i) un bilan intérimaire de la Société daté du 21 décembre 2009 (le Bilan Intérimaire) signé pour accord par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de RCP et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort de ce certificat qu'à compter de la date de ce certificat:

- le Bilan Intérimaire annexé fait état d'une créance entre sociétés d'un montant d'au moins huit cent cinquante-six mille cinq cent vingt dollars canadiens (CAD 856.520) dû par la Société à RCP;
- RCP est le titulaire de la Créance 1, il est le seul autorisé à détenir la Créance 1 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 1;
- la Créance 1 est certaine, liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;
- basé sur des principes comptables généralement acceptés la Créance 1 apportée à la Société d'après le Bilan Intérimaire annexé s'élève à au moins huit cent cinquante-six mille cinq cent vingt dollars canadiens (CAD 856.520) et depuis le Bilan Intérimaire aucun changement matériel n'est survenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;
- la Créance 1 apportée à la Société est librement cessible par RCP à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée de tout nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités en vue de céder la propriété légale de la Créance 1 apportée à la Société ont été ou seront accomplies par RCP et dès l'apport de la Créance 1 par RCP à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance 1 qui sera éteinte par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Ces faits exposés, RCPP représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six cent trente-quatre mille huit cents (634.800) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt dollars canadiens (CAD 63.480) que RCPP détient envers la Société (la Créance 2).

L'apport en nature de la Créance 2 de RCPP à la Société sera affecté comme suit:

- un montant de six mille trois cent quarante-huit dollars canadiens (CAD 6.348) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- un montant de cinquante-sept mille cent trente-deux dollars canadiens (CAD 57.132) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 2 est documentée entre autres, par (i) le Bilan Intérimaire et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de RCPP et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort de ce certificat qu'à compter de la date de ce certificat:

- le Bilan Intérimaire annexé fait état d'une créance entre sociétés d'un montant d'au moins soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt dollars canadiens (CAD 63.480) dû par la Société à RCPP;
- RCP est le titulaire de la Créance 2, il est le seul autorisé à détenir la Créance 2 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 2;
- la Créance 2 est certaine, liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;
- basé sur des principes comptables généralement acceptés la Créance 2 apportée à la Société d'après le Bilan Intérimaire annexé s'élève à au moins soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt dollars canadiens (CAD 63.480) et depuis le Bilan Intérimaire aucun changement matériel n'est survenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;
- la Créance 2 apportée à la Société est librement cessible par RCPP à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée de tout nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités en vue de céder la propriété légale de la Créance 2 apportée à la Société ont été ou seront accomplies par RCPP et dès l'apport de la Créance 2 par RCPP à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance 2 qui sera éteinte par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent quinze mille dollars canadiens (CAD 115.000), représentés par onze millions cinq cent mille (11.500.000) parts sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications susmentionnées dans le registre des associés de la Société.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 6.2. des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **6.2.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre les associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos: entre-vifs) aux tiers est soumise au consentement préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de part sociale n'engage la Société ou les tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales peuvent être attachées aux certificats de parts sociales privilégiées conformément aux modalités des instruments en question.

Si un associé de la Société est en même temps le titulaire d'un certificat de part sociale privilégiée, aucune part sociale ne peut être rachetée par la Société, cédée ou gagée en faveur d'autres associés ou non-associés à moins que les certificats de parts sociales privilégiées soient rachetés par la Société en même temps, cédés ou gagés simultanément à ou aux même(s) personne(s), dans les mêmes proportions que ces parts sociales représentent dans le capital social de la Société, immédiatement avant ledit rachat, ladite cession ou ledit nantissement."

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57734. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019332/339.

(100013605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**Criali Investment S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 23.304.400,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CRIALI INVESTMENT S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.028, constituée par acte notarié de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1344 du 7 décembre 2005. Les statuts de la société ont été modifiés par actes notariés de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, pré-qualifié, en date du 21 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1001 du 22 mai 2006, de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 11963 du 19 octobre 2006, et de Maître Carlo WERSANDT, pré-qualifié, en date des 5 novembre 2009, en voie de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la "Société").

Monsieur Guillaume DEFLANDRE, avocat, domicilié professionnellement au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est élu par l'assemblée Président, lequel désigne comme Secrétaire Monsieur Romain SAZOS, avocat, domicilié professionnellement au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires nomme (i) Monsieur Vincent LINARI-PIERRON, avocat, domicilié professionnellement au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et (ii) Monsieur Jérôme BACH, avocat, domicilié professionnellement au 2A, boulevard Joseph II, L-1026 Luxembourg, co-Scrutateurs.

Le Président a exposé au notaire instrumentaire que:

I) La présente assemblée a été convoquée par avis de convocation publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2403 du 10 décembre 2009 et numéro 2462 du 18 décembre 2009 et dans un journal luxembourgeois (Tageblatt) en date des 10 décembre 2009 et 18 décembre 2009, et par avis fixant le délai de souscription publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2403 du 10 décembre 2009 et dans deux journaux luxembourgeois (Tageblatt et Quotidien) en date du 10 décembre 2009, lesquels resteront annexés au présent acte, conformément aux dispositions légales en vigueur.

II) Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste sera signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau de la présente assemblée, et restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations signées «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 1.735.900 (un million sept cent trente-cinq mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de 17.359.000,-EUR (dix sept millions trois cent cinquante-neuf mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Entérinement des souscriptions recueillies par le conseil d'administration de la Société et constatation des paiements par apport en numéraire des nouvelles actions au porteur à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 8 décembre 2009;
2. Augmentation du capital social de la Société à hauteur des souscriptions recueillies conformément à la précédente résolution;
3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société; et
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, a abordé et délibéré sur l'ordre du jour suivant:

L'actionnaire FIDELIA tient à préciser qu'elle participe à la présente assemblée sous toutes réserves, notamment et non exclusivement de nullité de la présente assemblée, sans préjudice de toutes autres dispositions et argumentations à intervenir devant les tribunaux luxembourgeois lesquels sont déjà saisis de demande en suspension des effets des assemblées générales antérieures. Que dès lors sa participation ne saurait être assimilée à une renonciation par celle-ci à l'ensemble de ses arguments déjà soulevés dans les actes introductifs d'instance et ceux à intervenir.

#### *Première résolution*

Conformément aux décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 8 décembre 2009, l'assemblée générale, à l'exception de l'actionnaire FIDELIA, prend acte des cessions des droits préférentiels de souscription intervenues entre certains actionnaires de la Société, des souscriptions recueillies par le conseil d'administration de la Société et des documents justificatifs des paiements par apport en numéraire des nouvelles actions à émettre par la Société à la deuxième résolution ci-après, pour un montant total s'élevant à 5.945.400,- EUR (cinq millions neuf cent quarante-cinq mille quatre cents Euros), tel que documenté dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 janvier 2010, lequel restera annexé au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

Conformément aux décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 8 décembre 2009 et aux dispositions de l'article 32-1 (3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale, à l'exception de l'actionnaire FIDELIA, décide l'augmentation du capital social de la Société à hauteur des souscriptions recueillies d'un montant de 5.945.400,-EUR (cinq millions neuf cent quarante-cinq mille quatre cents Euros), afin de le porter de son montant actuel de 17.359.000,-EUR (dix-sept millions trois cent cinquante-neuf mille Euros) au montant de 23.304.400,-EUR (vingt-trois millions trois cent quatre mille quatre cents Euros) par l'émission de 594.540 (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante) nouvelles actions d'une valeur de 10 EUR- (dix Euros) chacune (les "Nouvelles Actions").

#### *Souscription - Paiement*

Les 594.540 (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante) Nouvelles Actions sont souscrites comme suit:

- a) Monsieur Roberto DEGLI ESPOSTI VENTURI, manager, né le 31 août 1956 à Granaglione, demeurant à Porretta Terme (BO), à hauteur de 19.272 (dix-neuf mille deux cent soixante-douze) Nouvelles Actions;
- b) RIVO S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Via San Tomaso 5, Milan, Italie, à hauteur de 26.035 (vingt-six mille trente-cinq) Nouvelles Actions;
- c) COFFEE STAR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg, sous le numéro B 87.389, à hauteur de 466.149 (quatre cent soixante-six mille cent quarante-neuf) Nouvelles Actions;
- d) ABC S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.484, ayant son siège social à 3, place François-Joseph Dargent, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à hauteur de 75.375 (soixante-quinze mille trois cent soixante-quinze) Nouvelles Actions; et
- e) Madame Denise Delise MARCHIONNI, manager, née le 4 juillet 1955 à Sainte Geneviève des Bois, demeurant à Porretta Terme (BO), Via F.lli Cervi, 89, Italie, à hauteur de 7.709 (sept mille sept cent neuf) Nouvelles Actions.

Les 594.540 (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante) Nouvelles Actions ont été intégralement payées au moyen d'un apport en espèces.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts de la Société en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale, à l'exception de l'actionnaire FIDELIA, décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le capital social est fixé à 23.304.400,-EUR (vingt-trois millions trois cent quatre mille quatre cents Euros) divisé en 2.330.440 (deux millions trois cent trente mille quatre cent quarante) actions d'une valeur nominale de 10,-EUR (dix euros) chacune.»

#### Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec ces résolutions, ont été estimés à environ quatre mille Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document. Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Deflandre, R. Sazos, V. Linari-Pierron, J. Bach, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2010, LAC/2010/3050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019171/114.

(100013650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

### Mars Propco 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 11.110.600,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.323.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December,  
Before Maître Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg,

#### THERE APPEARED

Mars Holdco 1 S.à r.l. having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, represented hereby by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg.

by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares to be the sole shareholder of Mars Propco 27 S.à r.l., having its registered office in L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 24th, 2006 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), number 101 of February 2nd, 2007.

The articles of the Company were last amended on December 27th, 2007 by deed of the undersigned notary and published in the Memorial on March 14th, 2008, number 642.

The sole shareholder requests the undersigned notary to record the following resolution:

#### Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend the Company's current financial year so that it will henceforth start on the January 1st and end on December 31st, with the exception of the current financial year which started on January 31st, 2009 will end on December 31st, 2009.

The sole shareholder resolves to amend Article 11 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year shall commence on January 1st and end on December 31st of the same year."

There being no further items on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of the amendment of Article 11 of the Articles of Association shall be borne by the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are worded in English and followed by a French translation.

In case of divergence between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day as herein before mentioned.

The document having been read to the appearing person who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the Notary, the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg,

**A COMPARU**

Mars Holdco 1 S.à.r.l. ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Laquelle comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée, Mars Propco 27 S.à.r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 2006 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 101 au 2 février 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2007, et publiés au Mémorial sous le numéro 642 le 14 mars 2008.

L'associé unique prie le notaire instrumentant de prendre acte de la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre, à l'exception de l'exercice en cours qui a commencé le 31 janvier 2009, se terminera le 31 décembre 2009.

L'associé unique décide de modifier l'Article 11 des Statuts de la Société comme suit:

«**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, en raison du changement de l'Article 11 des Statuts de la Société seront à la charge de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en Anglais et suivi d'une traduction en Français.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date énoncée en date des présentes.

Et après lecture à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte,

Signé: S. Wolter et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1053. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019173/76.

(100013682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 445.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 107.685.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la société en date du 22 janvier 2010*

En date du 22 janvier 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

Monsieur Paul Baalman, né le 5 novembre 1963 au Kansas aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 100, North Tryon Street, NC 28255 Charlotte aux Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A, avec effet au 22 janvier 2010 et pour une durée indéterminée.

*Extrait de la résolution du conseil de gérance*

En date du 21 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

*Changement d'adresse*

Mademoiselle Christel Damaso, gérante de catégorie B de la Société, demeure désormais à l'adresse suivante:

4, rue de Hédange  
L-3840 Schiffflange  
Luxembourg.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérant de catégorie A:*

Monsieur Paul Baalman  
Monsieur Douglas Hassman

*Gérant de catégorie B:*

Monsieur Matthew Scott Fitch  
Mademoiselle Christel Damaso

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010019770/32.

(100013751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 314.600,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.327.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December,  
Before Maître Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg,

**THERE APPEARED**

Mars Holdco 1 S.à r.l. having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, represented hereby by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares to be the sole shareholder of Mars Propco 31 S.à r.l., having its registered office in L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 24th, 2006 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), number 101 of February 2nd, 2007.

The articles of the Company were last amended on January 29th, 2007 by deed of the undersigned notary and published in the Memorial on June 27th, 2007, number 1281.

The sole shareholder requests the undersigned notary to record the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to amend the Company's current financial year so that it will henceforth start on the January 1st and end on December 31st, with the exception of the current financial year which started on January 31st, 2009 will end on December 31st, 2009.

The sole shareholder resolves to amend Article 11 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year shall commence on January 1st and end on December 31st of the same year."

There being no further items on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

21593

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of the amendment of Article 11 of the Articles of Association shall be borne by the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are worded in English and followed by a French translation.

In case of divergence between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day as herein before mentioned.

The document having been read to the appearing person who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the Notary, the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU

Mars Holdco 1 S.à.r.l. ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Laquelle comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée, Mars Propco 31 S.à.r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 2006 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 101 au 2 février 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2007, et publiés au Mémorial sous le numéro 1281 le 27 juin 2007.

L'associé unique prie le notaire instrumentant de prendre acte de la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre, à l'exception de l'exercice en cours qui a commencé le 31 janvier 2009, se terminera le 31 décembre 2009.

L'associé unique décide de modifier l'Article 11 des Statuts de la Société comme suit:

«**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, en raison du changement de l'Article 11 des Statuts de la Société seront à la charge de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en Anglais et suivi d'une traduction en Français.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date énoncée en date des présentes.

Et après lecture à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2009. Relation: LAC/2010/1059. Reçu soixante-quinze euros (75€).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019183/76.

(100013686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**Newluxco 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.238.

---

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 14 décembre 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009, LAC/2009/55166, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

*Pour la société*

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2010019882/22.

(100014965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020229/10.

(100014823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**M & N Participation Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 74.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020893/10.

(100015880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**M & N Participation Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 74.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020894/10.

(100015883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Fiduciaire Arbo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 97.573.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 30 décembre 2009.*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2009:

1) le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Marcel Bormann, demeurant à L- 9556 Wiltz 108, rue des Rochers, de Monsieur Olivier Gaspard, demeurant professionnellement à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, de Monsieur Patrick Servais, demeurant professionnellement à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, de Madame Jacqueline Hans, demeurant à L-9556 Wiltz, 108, rue des Rochers, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

2) le renouvellement des mandats d'administrateurs -délégués de Monsieur Olivier Gaspard, demeurant professionnellement à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, pour le département comptabilité de la société, et de Monsieur Patrick Servais, demeurant professionnellement à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé pour le département Conseil Fiscal de la société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015 avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

3) L'assemblée décide d'accepter la démission de la société "MONTBRUN REVISION SARL" ayant son Siège Social à L-1653 Luxembourg, RCSL B67501, en sa qualité de commissaire aux comptes de la société.

4) L'assemblée décide la nomination du nouveau commissaire aux comptes, la société NOCARLUX S.A., ayant son siège social à L- 9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, RCSL B133.182, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2015.

Wiltz, le 30 décembre 2009.

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010020898/26.

(100015917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Petroleum Services Exploitation S.A., Société Anonyme,  
(anc. Petroleum Services Holding S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, Zoning Industriel Vulcalux.

R.C.S. Luxembourg B 63.219.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010020899/12.

(100015919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Novalis Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 19.763.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 février 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

*Pour la société en liquidation*

Me Max Mailliet

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010020787/17.

(100015442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

**Petroleum Services Exploitation S.A., Société Anonyme,  
(anc. Petroleum Services Holding S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, Zoning Industriel Vulcalux.  
R.C.S. Luxembourg B 63.219.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010020900/12.

(100015921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Golog Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 93.298.

La société «BAU-UNION WILTZ SA» ayant son siège social à L-9522 WILTZ, 21 rue du Fossé, inscrit au Registre de Commerce sous le n° B 94395, fait savoir qu'elle dénonce le siège social de la société avec effet immédiat.

Wiltz, le 28/01/2010.

BAU-UNION WILTZ SA

Signature

Référence de publication: 2010020901/11.

(100015926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Medjimurka Impex S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 96.666.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010020902/11.

(100015930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Koch Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.002,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.852.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before US Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

FHR CAL, L.P., an exempt limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered with the Companies Register of Bermuda under number 41011,

here represented by Miss Lucie Audigane, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 18, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Koch Financing Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.852, established pursuant to a deed of the undersigned notary, of November 20,

2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles have not been amended yet.

II. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital by two United States Dollars (USD 2.-) to raise it from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) to forty thousand and two United States Dollars (USD 40,002.-) by creation and issue of two (2) new shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon FHR CAL, L.P., prenamed, declares to subscribe the two (2) new shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2.-), together with a total share premium of three hundred twenty-one million one hundred forty-four thousand six hundred three United States Dollars and fifty-nine Cents (USD 321,144,603.59), by contribution in kind consisting of:

- One hundred percent (100%) of the share capital of KKF2GP, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware (United States of America) under number 4729715 with an aggregate contribution value of fifty-five United States Dollars (USD 55.-);

- Ninety-nine point ninety-nine percent (99.99%) of the partnership equity of Koch KIG Financing II, L.P., an exempt limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM 11, Bermuda, and registered with the Companies Register of Bermuda under number 43029 with an aggregate contribution value of three hundred twenty-one million one hundred forty-four thousand five hundred fifty United States Dollars and fifty-nine Cents (USD 321,144,550.59);

(together hereafter referred to as the "Assets").

#### *Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated December 30, 2009 of FHR CAL, L.P., prenamed, certified 'true and correct' by its general partner;
- a contribution declaration of FHR CAL, L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Assets.

#### *Effective implementation of the contribution*

FHR CAL, LP., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Assets has consequently not been assigned and no legal or natural person other than FHR CAL, LP., prenamed, is entitled to receive payment of the Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Report of Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated December 18, 2009, annexed to the present deed, attests that Mr. Ross A. Goering, authorized manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is fixed at forty thousand and two United States Dollars (USD 40,002.-) represented by forty thousand and two (40,002) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each".

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand Euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

FHR CAL, L.P., un exempt limited partnership organisé selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM 11, Bermudes, inscrit auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 41011,

ici représenté par Mademoiselle Lucie Audigane, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination de Koch Financing Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), avec siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.852, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

II. Le capital social de cette Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000.-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux Dollars Américains (USD 2.-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000.-) à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002.-) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

### *Souscription - Libération*

FHR CAL, L.P., prénommé, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale unitaire de un Dollar Américain (USD 1.-) chacune, pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2.-), ensemble avec une prime d'émission totale de trois cent vingt et un millions cent quarante-quatre mille six cent trois Dollars Américains et cinquante-neuf Cents (USD 321.144.603,59), par apport en nature consistant en:

- cent pour cent (100 %) du capital social de KKF2GP, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4729715, ayant une valeur d'apport totale de cinquante-cinq Dollars Américains (USD 55.-);

- quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99 %) de Koch KIG Financing II, L.P., un exempt limited partnership organisé selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM 11, Bermudes, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43029, ayant une valeur d'apport totale de trois cent vingt et un millions cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante Dollars Américains et cinquante-neuf Cents (USD 321.144.550,59);

(ensemble ci-après dénommés les "Actifs")

### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 30 décembre 2009 de FHR CAL, L.P., prénommé, certifié "sincère et véritable" par son General Partner,
- une déclaration d'apport de FHR CAL, L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions des Actifs.

### *Réalisation effective de l'apport*

FHR CAL, L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que FHR CAL, L.P., prénommé, n'a le droit d'acquérir les Actifs;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

*Rapport des gérants*

Le rapport des gérants de la Société en date du 18 décembre 2009, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Ross A. Goering, gérant, autorisé par la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

" **Art. 6, premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002.-) représenté par quarante mille et deux (40.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (€ 7.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Audigane, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/280. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010019734/158.

(100013762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Nickel's Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 99.985.

La société «BAU-UNION WILTZ SA» ayant son siège social à L-9522 WILTZ, 21, rue du Fossé inscrit au Registre de Commerce sous le n° B 94395, fait savoir qu'elle dénonce le siège social de la société avec effet immédiat.

Wiltz, le 28/01/2010.

BAU-UNION WILTZ SA

Signature

Référence de publication: 2010020903/11.

(100015933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Anglo Coal International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.044.

*Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 28 janvier 2010:*

Monsieur Roger Somerset Wicks, avec adresse privée 67, Culross Road, 2021 Bryanston, Sandton, Afrique du Sud, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet à partir du 15 janvier 2010.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010020570/13.

(100016043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Fin. Rist. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 144.532.

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIN. RIST. S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 144.532), ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 460 du 3 mars 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société;
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55773. Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019718/52.

(100014168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.